

Saint-Nazaire, le 29 août 2022

Éducation

Rentrée scolaire 2022-2023 à Saint-Nazaire

Dans trois jours, les cours et les bancs d'écoles de Saint-Nazaire seront de nouveau animés. 5 724 élèves feront leur rentrée au sein des 20 groupes scolaires de la ville.

La Ville fait le point sur cette rentrée et prépare déjà la rentrée suivante. 2022-2023 sera une année d'organisation et de projection, avec plusieurs projets à mener : renouvellement du projet éducatif local, organisation du retour à la semaine de 4 jours ou encore le lancement de la maîtrise d'ouvrage pour la future école dans les quartiers ouest.

L'organisation du retour à la semaine de 4 jours, voté par les conseils d'écoles en février, est le travail central, à mener dans le cadre d'un Projet éducatif local renouvelé. En parallèle, le projet de nouveau groupe scolaire dans les quartiers Ouest avance, ainsi que les rénovations ou agrandissement dans les autres écoles. La Ville a optimisé les inscriptions en centres de loisirs pour faciliter les démarches des familles. Dans le secteur de la petite enfance, un nouveau service numérique est ouvert pour l'accueil occasionnel en crèche et 40 nouvelles places sont annoncées pour 2023.

L'objectif premier est l'intérêt des enfants, leur épanouissement et leur apprentissage. Adapter le service public permet d'être au plus proche des besoins des parents et de proposer à la communauté éducative – associations, parents d'élèves, enseignants et agents publics – un cadre de travail simplifié et serein.



CONTACT PRESSE

Ana Alves Garcia
Attachée de presse
Ville de Saint-Nazaire et CARENE
P 07 84 23 89 11
alvesgarciaa@agglo-carene.fr

Des effectifs toujours en hausse

Le nombre d'élèves inscrits dans les écoles publiques à Saint-Nazaire continue d'augmenter. 40 élèves de plus intégreront les écoles nazairiennes cette année.

- **5 724 élèves inscrits au 26 août 2022** (contre 5 684 en 2021)
 - 2 143 maternelles
 - 3 581 élémentaires
- **6 ouvertures de classes** : école Madeleine-Reberieux (maternelle), école Albert Camus (maternelle et élémentaire), école Ferdinand Buisson (élémentaire), école Léon Gambetta (deux ouvertures en élémentaire dont une en breton).
- **3 fermetures de classes** élémentaires décidées par l'Éducation nationale : écoles Ernest Renan, Bert-Lemonnier, Léon Blum.
- **Nouvelles directions** : à Michelet élémentaire, Mme Camus en remplacement de Mme Faure-Perruche ; à Chateaubriand, M. David en remplacement de Mme Lassalle. Mme Véronique Jullien remplace Mme Catherine Pilon en tant qu'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription de Saint-Nazaire Est.

Rythmes scolaires : préparation de la semaine de 4 jours pour septembre 2023

À la suite des questions posées régulièrement dans les conseils d'écoles maternelles et élémentaires en 2020 et 2021, la Ville a souhaité ré-aborder officiellement le sujet des rythmes scolaires. Un conseil d'école extraordinaire s'est tenu dans toutes les écoles le 24 février 2022. Vingt conseils d'école sur les 27 que compte la ville de Saint-Nazaire se sont prononcés en faveur du retour à la semaine des 4 jours. Sa mise en œuvre sera effective en septembre 2023.

« Les conseils d'école ont tranché aux termes d'un exercice démocratique exemplaire dans lequel l'intérêt de l'enfant aura toujours été mis au cœur des réflexions », se réjouit Xavier Perrin, adjoint au maire chargé de l'éducation.

Le résultat indique une majorité nette (74 % des conseils) mais n'est pas un désaveu de l'organisation précédente concernant les temps péri-éducatifs. Le travail s'engage pour être prêt en septembre 2023. Cette réorganisation sera aussi l'occasion de réécrire avec tous les acteurs et en profondeur le Projet Educatif Local.

Pourquoi une mise en œuvre seulement en septembre 2023 ?

Le travail de réorganisation est conséquent et concerne tous les services de la Ville (centres de loisirs, périscolaire, sport, culture, logistique), la vie associative et l'éducation nationale. Ce délai permettra également aux familles et à nos partenaires dont les associations qui interviennent auprès des enfants de s'organiser par rapport au mercredi matin libéré. Cela permettra également aux familles d'anticiper leur organisation personnelle.

Les principes énoncés :

1. Les bornes horaires du matin et du soir (créneau du TPE inclus) seront maintenues au plus près de l'organisation actuelle, à 5 ou 10 mn près.
2. Le temps du midi sera quelque peu élargi pour faciliter et apaiser le passage des enfants au restaurant scolaire.
3. Les centres de loisirs seront ouverts à la journée le mercredi (exemple du centre de loisirs Reberieux)

Calendrier de concertation et de mise en œuvre

Il revient à la Directrice Académique d'accepter ou non la demande d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours, dans le respect des règles horaires définies (pas plus de 6h par jour, une pause midi d'au moins 1h30 notamment) :

- septembre 2022 : réunion avec les directions scolaires, en présence des inspectrices de l'éducation nationale des circonscriptions de Saint-Nazaire
- octobre/novembre 2022 : la ville demandera l'avis des conseils d'écoles sur une ou deux propositions d'horaires.
- fin 2022 : la Ville de Saint-Nazaire transmettra la proposition à la directrice académique
- 1^{er} trimestre 2023 : le CDEN se prononcera sur les horaires de classe proposés.
- rentrée 2023 : application



Contenu éducatif : un projet éducatif local (PEL) à renouveler d'ici 2023

Le projet éducatif local (PEL) permet de définir les objectifs et les priorités de l'ensemble des politiques éducatives menées par la Ville et ses partenaires. La dernière version date de 2010 et sera donc mise à jour dans les prochains mois. Son champ d'action dépasse celui de l'école puisqu'il s'intéresse à l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans : le midi, le périscolaire, la journée du mercredi. Prévue dans le projet stratégique du mandat, la démarche permettra de poursuivre, à une échelle encore plus ouverte, le travail de concertation déjà engagé avec les membres des conseils d'écoles sur le sujet des rythmes scolaires.

L'ensemble de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants, associations d'éducation populaire etc...) sera sollicité pour participer à la rédaction de ce projet qui se déclinera en actions très concrètes sur le terrain. Des réunions publiques permettront également aux habitants d'apporter leur contribution.

La démarche débutera à la fin de l'année 2022, après les élections des représentant·es de parents d'élèves.



Depuis la dernière actualisation en 2010, des évolutions majeures ont eu lieu, rendant nécessaire l'actualisation de la politique éducative du territoire :

- 2013 : application de la réforme des rythmes scolaires en septembre 2013.
- 2016 : municipalisation du secteur Enfance de l'O.M.J.
- 2017 : prise en compte des nouvelles mesures de l'Éducation nationale (dédoubllement des classes, scolarisation obligatoire des 3 ans, nouvelle carte/règles éducation prioritaire, ...).
- Transformation de l'offre éducative municipale : contenu proposé par l'Ecole Municipale des Sports, mise en place d'un Contrat Local d'Education Artistique avec la D.R.A.C., du Temps Péri-Educatif, mise en œuvre du Programme de Réussite Educative, ...
- Élaboration et la définition de politiques publiques qui interagissent avec la sphère éducative : La politique Sociale, la politique Sports et Nautisme, la politique Culturelle, la politique Vie des quartiers et Initiatives citoyennes.
- La création des Cités éducatives, le conventionnement autour des PeDT et du « plan mercredi », le nouveau dispositif contractuel avec la CAF (Convention Territoriale Globale)
- La tendance démographique inversée avec une augmentation sensible de la population, notamment des familles.
- 2020-2021 : crise sanitaire Covid 19 qui a remis en évidence la question du suivi social, éducatif, des enfants les plus en difficulté, les plus éloignés de l'école et des établissements scolaires.
- 2022 : décision d'organiser la semaine scolaire sur 4 jours.

Comment décliner les orientations du futur PEL ?

S'appuyer sur l'exemple des « mercredis sportifs » au centre de loisirs Reberieux

En septembre 2019, une expérimentation autour du sport a été mise en place dans le quartier de la Bouletterie : associer un centre de loisirs, touchant déjà les enfants les plus éloignés des pratiques sportives, à une école municipale des sports, avec une implantation de cette dernière au sein du centre de loisirs.

Depuis, les enfants fréquentant le centre de loisirs peuvent bénéficier d'une offre gratuite proposée par un éducateur sportif et un animateur : mobilité (vélo, trottinette...), multisports, jeux d'opposition, piscine (SNAN), sports collectifs, Beach sport, course d'orientation ou encore nautisme. Les thématiques sportives retenues s'appuient toutes sur un socle commun : sport/santé/parentalité.

Quatre objectifs :

1. Proposer une offre sportive inclusive et accessible aux enfants nazairiens, notamment les moins de 11 ans les plus « éloignés » de l'offre sportive.
2. Éviter la sédentarisation des enfants et contribuer à leur ouverture sur le monde.
3. Développer plus spécifiquement le « savoir nager / savoir naviguer » du public accueilli.
4. Avoir une offre combinée, qui pense et fait des ponts avec les autres activités sport et jeunesse, pour penser le sport dans le territoire et faciliter le tremplin sur l'ensemble des propositions locales

L'opération « petits déjeuners » de retour dans les écoles

En 2019, la Ville de Saint-Nazaire s'était portée volontaire auprès de l'État pour expérimenter la distribution de petits déjeuners dans les écoles situées en zone d'éducation prioritaire. Après la période de crise sanitaire, les services de la Ville et de l'Éducation nationale ont retravaillé l'organisation du dispositif afin de le relancer cette année.

Cette démarche nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à réduire les inégalités et à proposer aux enfants un repas indispensable pour une concentration et une disponibilité aux apprentissages. Les petits déjeuners seront mis à disposition, de 8h30 à 9h30, auprès de plus de 900 élèves de 40 classes différentes, dans plusieurs écoles de la Ville (Andrée Chedid, Léon Blum, Madeleine Reberieux, Jules Ferry).

La Ville se chargera de la commande et de la livraison des petits déjeuners avec une prise en charge financière de l'Éducation Nationale.

Les inscriptions en centre de loisirs facilitées

La Ville de Saint-Nazaire organise l'accueil des enfants de 2 à 12 ans les mercredis après-midis et lors des vacances scolaires au sein de plusieurs structures (8 centres ouverts les mercredis et l'été et entre 3 et 8 centres pour les autres périodes de vacances dans l'année).

En moyenne l'été, ce sont 475 enfants qui sont présents chaque jour, dans les centres de loisirs de la Ville et qui participent aux activités proposées. Cette année, en plus des animations en journée, les enfants ont pu participer à des veillées à l'Aquaparc et sur le site de Bonne Anse.

L'organisation des centres de loisirs va évoluer avec le changement des rythmes scolaires. Mais, dès à présent, la Ville de Saint-Nazaire adopte des nouvelles mesures afin d'optimiser la réservation des 596 places proposées et de faciliter les démarches des familles.

Des réservations plus souples, échelonnées par périodes

Jusqu'à présent, les réservations en centre de loisirs étaient demandées pour l'année et pour chaque période de petites vacances scolaires.

Afin de répondre aux besoins réels des familles, il sera désormais possible :

- d'effectuer les réservations par périodes, ajustées en fonction du calendrier scolaire.
 - À partir du 29 juin pour septembre, octobre, novembre
 - À partir du 1^{er} novembre pour décembre, janvier, février
 - À partir du 1^{er} février pour mars, avril, mai
 - À partir du 2 mai pour juin, juillet, août
- de réserver jusqu'à 8 jours avant la date souhaitée
- d'annuler sa réservation sans facturation jusqu'à 8 jours avant la date réservée
- d'effectuer les réservations et les annulations à distance, via le portail de l'Espace famille (effectif après les vacances d'automne)



Une seule facture mensuelle

Depuis le 1^{er} juillet 2022, dans cette volonté de simplifier les démarches des familles nazairiennes, une seule facture mensuelle est éditée pour les crèches, la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. Les familles ont toujours 4 possibilités pour le régler : par prélèvement automatique, en ligne sur le portail Espace famille, auprès de la Direction enfance éducation ou encore à l'aide du CESU dématérialisé.

Une nouvelle école dans les quartiers Ouest

Pour faire face à l'augmentation régulière du nombre d'élèves ainsi que pour accompagner le déploiement des projets urbains, la Ville de Saint-Nazaire a décidé de lancer un projet de construction d'un nouveau groupe scolaire dans les quartiers Ouest.

C'est particulièrement sur ce secteur que le déficit des classes dans les écoles primaires a été constaté. Si dans un premier temps des solutions provisoires ont pu être trouvées (installation de classes dans des bâtiments modulaires des écoles Léon Blum et Andrée Chédid, travaux de réhabilitation à l'école Ferdinand Buisson), une étude prospective sur les effectifs scolaires a confirmé la nécessité de construire une nouvelle école à l'ouest de la ville.

La nouvelle école sera implantée sur une partie du terrain vacant face à l'espace civique Jacques Dubé et à proximité du collège Pierre Norange. Le périmètre scolaire définit permettra ainsi d'alléger les effectifs des secteurs des écoles Camus, Blum, Chédid et Reberieux.

L'opération sera confiée à une maîtrise d'ouvrage externe, dont la consultation sera lancée en fin d'année et permettra de détailler le planning et l'enveloppe budgétaire.

Le projet du futur groupe scolaire comprend :

- 12 classes, dont 7 élémentaires et 5 maternelles ;
- des locaux périscolaires et un restaurant scolaire ;
- des espaces de récréation adaptés au nombre d'enfants ;
- l'utilisation des espaces sportifs J. Fabry, situés à proximité.

Les grands projets de réhabilitation à venir

Brossolette, d'une école vers un pôle d'équipements

Implanté en lisière du quartier du Petit Caporal à Saint-Nazaire, le groupe scolaire Pierre-Brossolette est en cours de réhabilitation pour devenir un nouveau lieu de vie, de rencontres et de convivialité à l'échelle du quartier. Le projet vise à créer un nouveau pôle autour de l'enfance et de la petite enfance mais également à renouveler l'identité du quartier et à créer un lieu de vie fédérateur. Cette opération s'accompagnera donc également de la requalification des espaces publics aux abords du site ainsi que de la construction d'un pôle d'équipements qui arbitrera la crèche des Petits Clowns (40 berceaux contre 20 actuellement), l'accueil périscolaire, le centre de loisirs et une nouvelle salle polyvalente. Elle s'inscrit dans le plan d'action global de projet de renouvellement urbain d'intérêt régional de l'Agglomération Nazairienne (PRIR).

Les travaux ont débuté par l'extérieur cet été. Les bâtiments modulaires qui accueilleront l'école pendant les travaux intérieurs sont en cours d'installation. Le premier transfert est prévu aux vacances d'automne. La livraison de l'ensemble de l'opération est prévue en fin d'année 2023, avec un coût global prévisionnel de 9 642 000 € TTC.



Jules Simon, un nouveau restaurant scolaire et des espaces de récréation plus modernes

L'équipe d'architectes qui travaillera à la construction d'un nouveau restaurant scolaire (sur le terrain devant l'école), la réhabilitation de l'école maternelle et le réaménagement des cours a été retenue début juillet. Il s'agit de la SCOP PA-DW, basée à Nantes.

Les premières intentions du programme seront présentées en Conseil d'école dès fin septembre avant d'entamer la phase d'études jusqu'à l'été 2023. Des points d'étapes seront organisés avec les membres du conseil à chaque phase d'études. La livraison est prévue pour la rentrée 2025.

À noter que des travaux de voirie ainsi que des aménagements seront programmés aux abords du futur restaurant scolaire et de l'école : création d'un parking public avec une vingtaine de places, réfection du parvis du groupe scolaire Jules Simon, terrain de basket provisoire (11m x 19m). Une opération immobilière est prévue à l'emplacement de l'ex Unité de vie du centre hospitalier, avec une livraison fin 2025. Coût d'opération prévisionnel (hors espaces urbains) : 8 190 000 € TTC

Jean Jaurès, vers une plus grande capacité d'accueil

Aujourd'hui composée de 5 classes maternelles, 11 classes élémentaires et 2 unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), l'école Jean-Jaurès pourra potentiellement accueillir à l'horizon 2025 une classe supplémentaire en maternelle et une autre en élémentaire avec une direction commune, un centre de loisirs pour les mercredis et les vacances ainsi qu'un nouveau restaurant scolaire.

Le programme comprendra deux entrées distinctes maternelle/élémentaire depuis le boulevard Gambetta et l'aménagement du parvis, une entrée directe péri/extrascolaire depuis la rue des Halles, des galeries reliant les bâtiments entre eux.

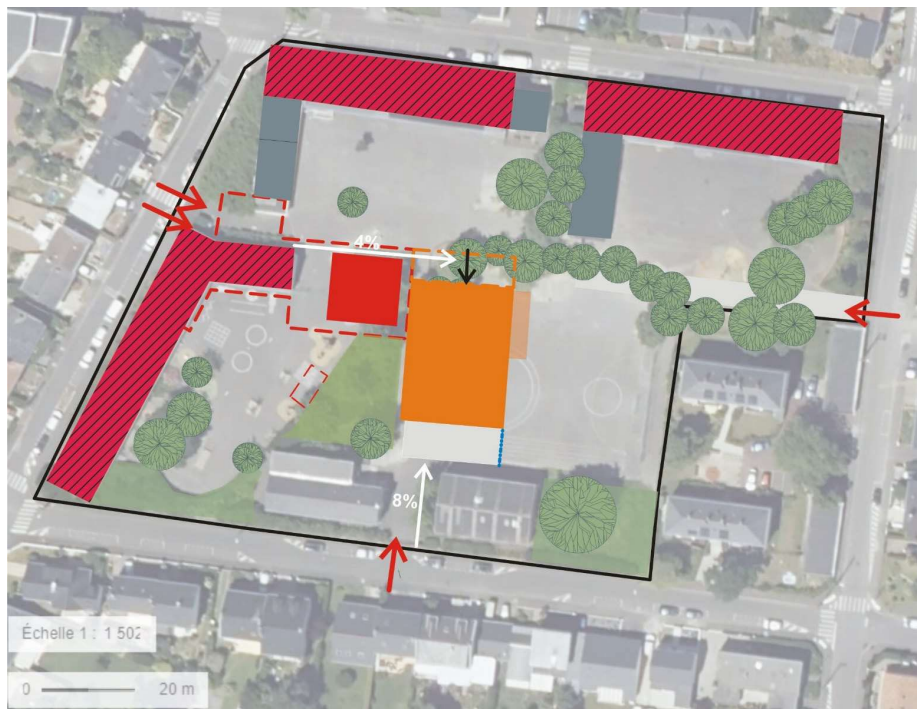
Le choix de l'équipe d'architecte, intégrant un architecte du patrimoine, est en cours et sera effectif en fin d'année 2022. Les études se poursuivront jusqu'à fin 2023 avec, là encore, des points d'étapes réguliers sont prévus avec les membres du conseil d'école. Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu pour mi 2024 jusqu'en septembre 2025. Coût d'opération prévisionnel : 14 000 000 € TTC

Victor Hugo, rénovation et nouveau restaurant scolaire

Le projet de rénovation du groupe scolaire Victor Hugo permettra de résoudre un nombre important de dysfonctionnements constatés et de répondre aux nouveaux besoins liés à l'évolution des effectifs prévue pour les prochaines années. L'opération comprend la réhabilitation de l'école et la construction d'un nouveau restaurant scolaire en remplacement du bâti trop vieillissant. À terme, l'école sera en capacité d'accueillir jusqu'à 400 élèves.

Au programme : travaux de réhabilitation des bâtiments élémentaires et maternelles avec remise aux normes, réaménagement des cours et rénovation thermique. Sont également prévues les créations d'une extension ainsi que d'une entrée unique pour l'ensemble du groupe scolaire.

Les architectes retenus travailleront sur le programme à partir de fin 2023 pour un lancement des travaux en 2025. Les membres du Conseil d'école seront consultés dès cette année sur la 1^{re} phase de réflexion sur les fonctionnalités des espaces extérieurs. Coût de l'opération prévisionnel : 9 00 000 € TTC.



Le secteur de la petite enfance fait aussi sa rentrée

« Crèche à la demande » pour l'ensemble des établissements municipaux de la petite enfance

C'est la nouveauté de la rentrée, un service numérique pratique pour faciliter la vie des familles inscrites en accueil occasionnel. Le retour des familles sur l'outil testé sur trois établissements en 2021/2022 est sans appel, « Crèche à la demande » est très utile puisqu'il permet l'accès aux créneaux disponibles et leur réservation directement à partir du smartphone ou de l'ordinateur des familles. Préalablement, les familles devaient téléphoner sur des créneaux de permanence téléphonique, ce qui ne rendait pas toujours aisée la démarche et surchargeait le travail des responsables de structure. Pour les familles sans outil numérique, elles pourront continuer de téléphoner à la structure dans laquelle elles sont inscrites.

Une priorité : le souci constant d'améliorer le service au public

Les réflexions menées par les équipes municipales pour faciliter la vie des familles et des professionnel·les dans l'intérêt de l'enfant ont abouti à proposer de nouveaux créneaux ou solutions.

- Le Relais est **ouvert toute la journée le mardi** → des créneaux de rendez-vous proposés aux familles sur la pause méridienne.
- **4 créneaux de permanence téléphonique** avec le mardi après-midi en supplément → réduire ou supprimer les délais d'attente pour les familles qui souhaitent obtenir une information, une explication...
- Après les vacances d'automne, **deux créneaux d'informations collectives à destination des familles** seront proposés : le mardi après-midi (14h à 15h30) et le jeudi matin (9h30 à 11h). Un 3^e créneau en fin de journée (17h à 18h30) sera expérimenté jusqu'en décembre. Ce nouveau service permet de diffuser une primo information afin de faciliter le choix et l'orientation des familles pour un mode de garde, de poser des questions, d'échanger avec d'autres parents et les professionnel·les du relais. Les familles pourront ainsi être mieux accompagnées pour formaliser une inscription en accueil collectif auprès d'un établissement de la ville.

40 places supplémentaires en 2023

Le projet stratégique 2021-2026 prévoit d'augmenter le nombre de places en crèches, en créant de nouvelles places dans les équipements municipaux et en favorisant l'implantation d'opérateurs privés pour un objectif total de 170 nouvelles places environ.

À noter que l'ambition municipale est de favoriser l'implantation de structures dites «PSU » (Prestation de Service Unique) qui implique un conventionnement avec la Caisse d'allocation familiale. Ce conventionnement garantit des tarifs règlementés pour les familles, quel que soit l'établissement fréquenté. Le coût horaire pour la famille est le même, que ce soit un établissement associatif, une entreprise de crèche ou un établissement municipal. Les « micro-crèches » ne sont pas éligibles à ce dispositif de financement de la CAF.

- ➔ C'est acté, un premier établissement public de 40 places sera livré fin 2023 sur le site de l'école Brossolette. Un second établissement public de 40 places est en cours d'étude ; il devrait s'implanter en face du collège Pierre Norange fin 2025.
- ➔ D'autres projets de structures privées sont portés par plusieurs promoteurs, leur concrétisation est annoncée d'ici 2 à 3 ans.

En chiffres, les places et les dispositifs d'accueil

Il existe 412 places d'accueil collectif sur Saint Nazaire (crèche familiale municipale comprise), dont **254 places gérées directement par la Ville.**

Sur le territoire de la ville s'ajoute à l'accueil collectif les places chez les assistant·es maternelles : on compte 1 014 places. Par accueil collectif il faut entendre les crèches (à partir de 13 places jusqu'à 100 places), les micro-crèches (jusqu'à 12 places), les MAM (Maison d'Assistant.e.s Maternel.le.s de 8 à 16 enfants)

Informations pratiques

Relais Petite Enfance (RPE) - Guichet unique d'informations sur l'accueil des enfants âgés de 0 à 6 ans, c'est l'interlocuteur privilégié des familles pour la ville de Saint-Nazaire. Les professionnel·les de la petite enfance y dispensent une information détaillée sur les différents modes de garde proposés sur la commune et les modalités de financements existants. Ils et elles accompagnent aussi les assistant·es maternelles dans leur relation « employé/employeur » et dans la mise en place d'actions de formation continue et organisent des temps collectifs d'animation.

Sur rendez-vous, au 4 rue Auguste-Baptiste Lechat / Tél. 02 44 73 43 00.